



N°DEL11-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le **HUIT** du mois de **FEVRIER** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DEUX FEVRIER 2023**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Christian BERTHOUX – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Pascal DAGES
M. Alexis ARRAS
M. Vincent MORA
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU
Mme Caroline JAY
M. Jean LAVIELLE
M. Henri BEDAT
Mme Christelle LALANNE

Donne pouvoir à :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
M. Julien RELAUX
Mme LOUBERE-BERTHELON
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
M. Hervé DARRIGADE
M. Julien BAZUS
Mme Gloria DORVAL
M. Pascal VILATON

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Pascal DAGES – M. Alexis ARRAS – M. Vincent MORA – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – Mme Caroline JAY – M. Jean LAVIELLE – M. Laurent LAFOURCADE – M. Henri BEDAT – Mme Christelle LALANNE – M. Philippe DELMON.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : COMPETENCE TOURISME - CONVENTION D'OBJECTIFS 2023 AVEC L'ASSOCIATION AQUI O THERMES, CLUSTER THERMAL NOUVELLE-AQUITAINE.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-244000675-20230208-DEL11_2023-DE



Madame la Vice-présidente expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L 5216-5,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, en particulier sa compétence obligatoire en « matière de promotion du tourisme »,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et son décret du 6 juin 2001 qui imposent au service gestionnaire d'établir une convention avec l'association lorsque le montant annuel des aides accordées par la collectivité dépasse 23 000 €,

Vu les statuts de l'association AQUI O Thermes déclarée en Sous-préfecture de Dax le 21 juillet 2009, modifiés en juin 2017,

Vu la délibération n°DEL11-2019 du 25 septembre 2019 relative à la signature de la convention triennale d'objectifs 2020 -2022 avec l'association AQUI O Thermes, Cluster thermal de Nouvelle Aquitaine,

Dans le cadre de la compétence développement économique et de la compétence tourisme, l'Agglomération appuie les actions de développement économique d'intérêt communautaire visant à renforcer ou à revitaliser le tissu économique du territoire de la Communauté.

Son projet de territoire, la bienveillante audacieuse, a notamment pour ambition de « conforter le thermalisme », notamment en « accompagnant la recherche et l'innovation en matière de thermalisme » (axe 1.1.1 – action 1)

A ce titre, elle continue de soutenir la mise en œuvre de la stratégie thermale portée par AQUI O Thermes, Cluster thermal de Nouvelle-Aquitaine, vecteur d'innovation en matière thermale.

Pour rappel, AQUI O thermes est une association 1901 qui, depuis décembre 2009, fédère l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur du thermalisme. L'objectif de l'association est de faire de la Nouvelle-Aquitaine la première destination thermale en termes de qualité, de compétitivité, d'innovation et de créativité.

Le dispositif de convention entre AQUI O Thermes et le Grand Dax permet à ce dernier d'avoir un accès privilégié aux projets et actions du cluster (mise en place de navette thermale - espace Grand Dax sur le stand des Thermalies – mise en place d'essais cliniques).

L'ensemble des Thermes du Grand Dax, ainsi que l'Office intercommunal du Tourisme et du Thermalisme et le Grand Dax sont membres de AQUI O Thermes.

Messieurs Julien DUBOIS et Julien BAZUS en tant que membres du Conseil d'Administration ne participent pas au vote ni aux débats

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DES VOTANTS,

Article 1 : APPROUVE la convention entre AQUI O Thermes et le Grand Dax (*jointe en annexe*)

Article 2 : AUTORISE le Président à signer la convention entre AQUI O Thermes et le Grand Dax ainsi que tout avenant éventuel

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-244000675-20230208-DEL11_2023-DE



Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 8 février 2023

LE PRESIDENT,

Julien DUFOIS.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-24400675-20230208-DEL11_2023-DE

